RÉUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Appel à candidature Fête de la Fraise 2025

La ville de Saint-Pierre en partenariat avec l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) organise la fête de la Fraise édition 2025 qui regroupe une cinquantaine de manèges et stands sur le Domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts du **03 au 05 octobre 2025**.

I. Procédure

Le présent appel à candidature a pour objet de définir en toute transparence les modalités d'occupation du domaine public pour les différents types d'activité ainsi que les critères de sélection fixés par la ville avant la délivrance du titre permettant une occupation temporaire du domaine public.

II. Durée de publicité :

Date de publication : Le lundi 18 août 2025
Date limite de dépôt de dossiers de candidature : Le mercredi 03 septembre 2025

Supports de publication :

-Site internet de la commune
-Affichage en mairie
-Publication dans les journaux locaux

III. Localisation :

Afin de permettre l'organisation de la Fête de la Fraise sur son territoire, la commune de Saint-Pierre met à disposition le Domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts.

IV. Alimentation électrique :

Le site dispose d'une alimentation électrique de 240 ampères.

Les électriciens de la mairie sont en charge de la mise en place des coffrets de distribution pour l'alimentation des stands de restauration et pour les manèges (dans la limite de la puissance disponible).

Un groupe électrogène sera mis en renfort si nécessaire (dans la limite de 160 ampères maximum).

L'organisateur devra faire procéder à la vérification des installations électriques par un bureau de contrôle agréé.

V. Alimentation en eau :

Le site dispose de trois points d'eau.

Il est précisé que l'emplacement loué n'est pas raccordé au réseau d'eaux usées et que, par conséquent, toutes les activités nécessitant un traitement d'eaux usées sont interdites.

VI. Durée de l'occupation avec montage et démontage :

-Date et horaire de montage de la logistique : Le mardi 30 septembre 2025 à 08h00
-Date et horaire de démontage de la logistique : Le lundi 06 octobre 2025 à 18h00
-Dates d'ouverture et fermeture au public : Du 03 au 05 octobre 2025

VII. Redevance d'occupation :

Les exploitants devront s'acquitter d'une redevance selon le tableau ci-dessous.

Cette redevance devra être réglée auprès du régisseur des droits de place le jour de la remise de l'arrêté d'occupation du domaine public.

Le défaut de paiement vaudra retrait immédiat de l'autorisation d'occuper le domaine public communal.

ACTIVITE	TARIFICATION
Producteurs de fraises	L'euro symbolique par étal
Stands de restauration	<20m² : 185€/jour
	>20m² : 200€/jour
Camions bar	Sans terrasse : 130€/jour
	Avec terrasse : 150€/jour
Manèges pour enfants	85€/jour
Jeux/grappins	<10m² : 85€/jour
	>10m² : 100€/jour
Jeux de force (coup de poing/pied…)	20€/jour
Manèges pour adultes	150€/jour
Ventes diverse	55€/jour pour un emplacement de 6m²

VIII. Conditions d'occupation du domaine public

Les emplacements seront attribués suivant l'ordre décroissant de classement des candidatures jusqu'à épuisement des emplacements disponibles pour la catégorie concernée.
La collectivité se réserve le droit d'étudier les demandes arrivées hors délai, si le nombre de candidatures déposées dans le délai imparti est insuffisant.

En cas d'égalité entre 2 candidatures, il sera procédé à un tirage au sort.

La ville se réserve le droit de remplacer un stand d'une catégorie non totalement pourvue par une autre, dans la limite des emplacements et surfaces disponibles.

Le nombre de places sera défini en fonction des besoins en alimentation électrique ainsi que des dimensions des stands et/ou structures.

Les forains ne seront autorisés à installer que le matériel décrit dans leur demande.

IX. Modalités de présentation des dossiers :

Tout porteur d'un projet doit se manifester jusqu'au lundi 2 septembre 2025, cachet de la poste faisant foi, en adressant sa proposition en format papier à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de Saint-Pierre à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de Saint-Pierre
BP 342
97448 Saint Pierre cedex

Le dossier de candidature devra comprendre : -

- ✓ Une demande écrite adressée à Monsieur le Maire
- ✓ L'inscription au registre de Commerce ou Répertoire des Métiers de moins de 3mois
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile multirisques couvrant au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations et couvrant contre les risques d'intoxication alimentaire pour les stands de restauration.
- ✓ L'inscription au Registre de Commerce ou Répertoire des métiers de moins de trois mois
- ✓ Un descriptif du métier comprenant la capacité d'accueil, les tarifs pratiqués, et le cas échéant la nature et valeur des lots
- ✓ Les dimensions exactes des structures installées
- ✓ Une liste exhaustive du matériel installé par le forain
- ✓ Un bilan de puissance électrique de la structure ou des appareils utilisés (préciser l'intensité en Ampère (A) et réseau mono 230V ou tri 400V)

- ✓ Pour les vendeurs de produits alimentaires :
  - ✓ L'attestation de formation à l'hygiène alimentaire;

- ✓ Pour les exploitants d'attraction foraine :
  - ✓ procès-verbaux de vérification électrique, pneumatique et hydraulique de chaque manège
  - ✓ Photo (couleur) du manège pour appréciation de l'esthétique.

X. Critères d'analyse des dossiers :

Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte des critères suivants :

- Complétude du dossier (2 points)
- Respect des normes de sécurité en vigueur /Qualités techniques de la proposition (4 points)
- Originalité et diversité des attractions/stands proposés (3 points)
- Esthétique générale des attractions et manèges proposés (taille, intégration dans l'environnement, ...) (3 points)
- Nature, qualité et origine des produits proposés (4 points)
- Politique tarifaire proposée au public (4 points)

ATTENTION : le dépôt de dossier ne vaut pas autorisation.